

RECOMMANDATIONS IMPÉTUEUSES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1654 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUDOU FAROUK.

Date de naissance :

02/09/51

Adresse :

SIDI BASSSE TAHA HOUCINE CHAOUKI

Tél. : 0661411094 Total des frais engagés :

24000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

lui-même

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 14/10/22
à l'adresse de l'adhérent(e) :

DR BEN OMRAR

Docteur BENCHEKROUN DRISS

DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE TOULOUSE

CARDIOLOGUE

DIPLOME D'ETUDES SPÉCIALES
DE CARDIOLOGIE

Maladies du Cœur et des Vaisseaux

SUR RENDEZ-VOUS



الدكتور بن شقرن ادريس

خريج كلية الطب بتولوز

اختصاصي في أمراض القلب

والشرايين

بالميدان

الدار البيضاء في

Casablanca le 14 OCT. 2022

M. BouDri

Farouk

155,00 x 4

- Apervarc (150,5)

145 (15)

23,60 x 3

- Cardiosflex (100)

24/01/2023

157,00 x 3 19/01/2023

OPN repas

(15)

- Rosuras sur 10

le dm

PHARMACIE CAMILLE SARLAU
29, Avenue Hassan II - RC - 521287
TP: 35553688 - TEL: 0522 27 17 07
ICE: 002831126000060

Dr. BENCHEKROUN DRISS
Cardiologue
RÉS. BEN OMAR - RUE IBN NAFISS - IMMEUBLE «B»
MĀARIF - CASABLANCA - TEL: 05.22.25.06.06 / 05.22.23.22.67 - FAX: 05.22.23.22.67 - URGENCE: 06.61.14.06.65
INPE N°: 091021618

اقامة بن عمر - زنقة بن النفيس عمارة بـ - الماريف - الدار البيضاء
RÉSIDENCE BEN OMAR - RUE IBN NAFISS - IMMEUBLE «B» - MĀARIF - CASABLANCA
TÉL.: 05.22.25.06.06 / 05.22.23.22.67 - FAX: 05.22.23.22.67 - URGENCE: 06.61.14.06.65
Email : benchekroundriss@hotmail.com

الدار البيضاء

الدار البيضاء

20/01/2023
sur les
de 284

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 150mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 155,80 DH

6 118001 082025

Lot n°:
EXP:
PPV: 157 DH 80

23,60

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 150mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 155,80 DH

6 118001 082025

Lot n°:
EXP:
PPV: 157 DH 80

23,60

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 150mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 155,80 DH

6 118001 082025

Lot n°:
EXP:
PPV: 157 DH 80

23,60

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 150mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 155,80 DH

6 118001 082025

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier bno al aouam roches
noires casablanca
INEXTIUM
20 mg
Boîte 14 Cpr GR
640150MP/21NRC P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier bno al aouam roches
noires casablanca
INEXTIUM
20 mg
Boîte 14 Cpr GR
640150MP/21NRC P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591



CABINET DE CARDIOLOGIE
Dr Driss BENCHEKROUN
Diplomé de la Faculté de Médecine de Toulouse

Casablanca, le 14/10/2022

MR BOUDOU FAROUK

NOTE D'HONORAIRE

- Echo-doppler des Troncs Supra Aortique 1.000.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

MILLE DIRHAMS

Dr. D. BENCHEKROUN

*Dr BENCHEKROUN DRISS
Cardiologue
RÉS. BENOMAR - RUE IBN NAFISS - IMMEUBLE
MAâRIF - CASABLANCA - TEL : 05.22.25.65.01 / 05.22.23.21.01
INPE N° : 091021618*

DOCTEUR Driss BENCEHEKROUN

CARDIOLOGUE

Résidence Ben Omar

Rue Ibn Nafiss Immeuble B

Maârif - Casablanca

Tél. : 022. 25.06.06 / 022. 22.23.67

Casablanca, le 14/10/2022

Mr BOUDOU FAROUK

ECHO-DOPPLER DES TRONCS SUPRA AORTIQUES

Les deux artères carotides primitives présentent des spectres normaux avec surcharge athéromateuse pariétale diffuse partiellement calcifiée à droite - Epaisseur intima média augmentée

Plaques bulbaires calcifiées sur les 2 bulbes carotidiens prédominant à droite sur les 2 versants réalisant pas de sténose significative

Les carotides internes sont libres. Leurs flux sont normaux

Les carotides externes sont perméables.

Les artères vertébrales étudiées en V3, V2, et V1 jusqu'à leurs ostia ne présentent aucun signe de sténose, notamment ostiale.

CONCLUSION :

- Surcharge athéromateuse calcifiée bulinaire bilatérale prédominant à droite
- Carotides primitives : Intima média augmentée.

D. D. BENCHEKROUN

Dr BENCHEKROUN DRISS
Cardiologue
RUE IBN NAFIS - CASABLANCA - TEL. 022.25.06.06 / 022.22.23.67
INPE N° : 091021618

